CPR-131206

UNIVERSITÉ DE MONCTON COMITÉ DES PROGRAMMES

Réunion du 6 décembre 2013

8 h 30

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES:

Neil Boucher, président Sarah Daigle (à distance) Pierrette Fortin Patrick Maltais Jean-François Richard Lisa Roy Céline Surette Sid-Ahmed Selouani Mohamed Touaibia Émilie Urbain Lynne Castonguay, secrétaire Pascal Robichaud, registraire

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 8 h 35.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'amiable, les membres acceptent de traiter certains points au début de la réunion, notamment les dossiers qui doivent se rendre au Comité conjoint de la planification.

Ajout:

24.1 Répertoires des cours : version papier et version électronique

R: 01-CPR-131206

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CPR-131015

R: 02-CPR-131206

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le procès-verbal CPR-131015 soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

4. CORRESPONDANCE

Aucune.

5. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES

5.1 Reconfiguration du Baccalauréat ès arts multidisciplinaire (doc. 9/13-14)

Le président présente le projet de reconfiguration du programme de Baccalauréat ès arts multidisciplinaire. Il indique que la proposition a été adoptée par l'UARD et le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales. Le programme proposé contient plusieurs modifications, notamment l'appellation de « mineure » au lieu de celle de « concentration » et celle de « tronc commun » au lieu de « disciplines connexes ».

Le Comité discute du programme et constate que celui-ci est conforme aux paramètres de la reconfiguration des programmes. Certaines modifications mineures seront apportées au document avant le dépôt au Sénat académique. Les modifications mineures sont les suivantes :

- i. Dans le CPR-1, au point 3.2, 2^e paragraphe, 9^e ligne, il faut lire « ... ressources pour l'enseignement des cours <u>MULT 1013</u> et MULT 4003 : ... »
- ii. Dans le CPR-1, au point 3.2, 2° paragraphe, 13° ligne, il faut lire : « ... contingenter le cours MULT4003 à 15 étudiantes et étudiants par groupe. »
- iii. Dans le CPR-2, dans la 4^e année, sous la rubrique « Tronc commun cours à option », il faut lire : <u>MULT 4013 ou</u> choisir 3 crédits parmi les disciplines de la Faculté des arts et des sciences sociales.
- iv. Dans le CPR-5, pour le cours MULT4003, dans les objectifs, au point 1, il faut lire « ... l'étudiant à réun<u>ir le</u> travail... »
- v. Dans le CPR-11, dans la feuille de route, là où l'on indique « choisir 9 crédits de cours » ou « choisir 6 crédits de cours », il faut prévoir des lignes blanches afin de permettre un remplissage des blancs avec les cours choisis.

Suivi : Faculté des arts et des sciences sociales

Prière de déposer les documents corrigés au Secrétariat général d'ici le 15 février 2014.

5.1 Reconfiguration du Baccalauréat ès arts multidisciplinaire (doc. 9/13-14) (suite)

Les recommandations suivantes sont mises aux voix :

R: 03-CPR-131206

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que, sous réserve de modifications mineures, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de Baccalauréat ès arts multidisciplinaire. »

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

R: 04-CPR-131206

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que, sous réserve de l'adoption du programme reconfiguré de Baccalauréat ès arts multidisciplinaire, le Comité des programmes accepte la création du cours MULT1013 Civilisations et cultures. »

Vote sur R04 unanime ADOPTÉE

R: 05-CPR-131206

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que, sous réserve de l'adoption du programme reconfiguré de Baccalauréat ès arts multidisciplinaire, le Comité des programmes accepte la modification du cours MULT4003 Séminaire de synthèse. »

Vote sur R05 unanime ADOPTÉE

R: 06-CPR-131206

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que, sous réserve de l'adoption du programme reconfiguré de Baccalauréat ès arts multidisciplinaire, le Comité des programmes accepte l'abolition du cours MULT1003 <u>Les grandes cultures</u>. »

Vote sur R06 unanime ADOPTÉE

5.1 Reconfiguration du Baccalauréat ès arts multidisciplinaire (doc. 9/13-14) (suite)

R: 07-CPR-131206

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de formation générale. »

Vote sur R07 unanime ADOPTÉE

5.2 Reconfiguration du Baccalauréat en sciences de kinésiologie (doc. 12/13-14)

Le président présente le projet de reconfiguration du programme de Baccalauréat en sciences de kinésiologie. Il indique que la proposition a été adoptée par l'UARD et le Conseil de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires. Le programme proposé contient des modifications majeures qui tiennent compte des recommandations de l'évaluateur externe, des discussions de l'UARD, et des recommandations du Conseil des gouverneurs. Le programme tient compte aussi des normes d'agrément du Conseil canadien des administrateurs universitaires en éducation physique et en kinésiologie.

Le Comité discute du programme et constate que celui-ci est conforme aux paramètres de la reconfiguration des programmes. Le Comité des programmes soulève les questions suivantes :

Sur le fond :

- i. Dans le CPR-1, dans le préambule et les stratégies pédagogiques ainsi que dans la discussion portant sur la formation fondamentale, on indique que des ministages exploratoires feront partie de la formation. Le Comité souhaite que la coordination des stages soit précisée davantage et que la logistique entourant l'organisation des mini-stages pour les trois campus soit élaborée dans le document.
- ii. Le Comité des programmes estime que la réunion des mini-stages et le cours KNEP4102 ne satisfont pas ensemble à l'OFG-3 (Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne). Le Comité souhaite que l'étudiante ou l'étudiant choisisse un cours dans la banque de cours de formation générale. En conséquence, les formulaires CPR-1, CPR-2, CPR-10 et CPR-11 doivent tenir compte de ce changement.
- iii. Dans le CPR-1, au point 4.9 (Capacité de s'exprimer en anglais), on écrit « Si ce niveau (ANGL1031) est dépassé au test de classement, l'étudiante ou l'étudiant est considéré avoir atteint l'OFG9 et doit par conséquent choisir 3 crédits de cours au choix. » Ce même raisonnement est exprimé dans le tableau 2 du CPR-1. Toutefois, dans le CPR-2, dans la 2e colonne, à la note 2, on note que le cours ANGL1031 est exigé comme formation générale, mais la note prévoit « ou un cours ANGL de niveau supérieur selon le résultat du test de classement ». Le Comité souhaite une cohérence entre tous les formulaires et préfère que l'étudiante ou l'étudiant ait la possibilité de suivre un cours au choix qui pourrait être un cours ANGL.

5.2 Reconfiguration du Baccalauréat en sciences de kinésiologie (doc. 12/13-14) (suite)

Sur la forme :

- iv. Dans les CPR-4, s'il y a un stage intégré dans le cours, il faut indiquer que la méthode de prestation du cours est plus que de l'enseignement théorique.
- v. Dans le CPR-10, au point 1.5, il faut ajouter que le Campus de Shippagan offre la première année du programme.

Suivi : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

Prière de déposer les documents corrigés au bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

5.3 Reconfiguration du Baccalauréat en art dramatique (doc. 14/13-14)

Le Comité des programmes examine le projet de reconfiguration du programme de Baccalauréat en art dramatique. Il note que le programme offre 120 crédits, toutefois il y a une demande de dérogation. Cette demande est basée sur deux raisons, notamment, d'une part la formation théâtrale proposée est une formation multidisciplinaire qui permet l'acquisition de connaissances et de compétences diverses et d'autre part, la diminution supplémentaire du nombre de crédits offert dans la discipline principale met les étudiantes et les étudiants à risque de ne pas être acceptés dans un programme d'études de deuxième cycle dans une autre université francophone.

Le Comité des programmes souhaite que l'on apporte des modifications mineures au projet. Elles sont :

- i. Pour l'OFG-2 et l'OFG-3, choisir un cours dans la banque de cours de formation générale. Ceci entraîne des modifications dans le CPR-1, CPR-10 et CPR-11.
- ii. Dans le CPR-1, au point 5, sous la rubrique « La production : une composante essentielle et connexe », 3^e paragraphe, 4^e ligne, il faut lire : « ... d'embaucher des professionnels locaux. ». Éliminer le reste de la phrase.
- iii. Au dernier paragraphe du CPR-1, on fait référence à des lettres officielles de l'UQAM et de l'Université d'Ottawa. Le Comité des programmes aimerait que ces lettres fassent partie du dossier.

Suivi : Faculté des arts et des sciences sociales

Prière de déposer les documents corrigés au Secrétariat général d'ici le 15 février 2014.

Les recommandations suivantes sont mises aux voix :

5.3 Reconfiguration du Baccalauréat en art dramatique (doc. 14/13-14) (suite)

R: 08-CPR-131206

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite

« Sous réserve de modifications mineures, que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de Baccalauréat en art dramatique. »

Vote sur R08 unanime ADOPTÉE

R: 09-CPR-131206

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite

« Que, sous réserve de l'adoption du programme reconfiguré de Baccalauréat en art dramatique, le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : ARDR1512 Techniques de ieu I: ARDR1513 Techniques de jeu II; ARDR1531 Interprétation I; ARDR1541 Interprétation II; ARDR1622 Mouvement I; ARDR1623 Mouvement II; ARDR1632 Production I; ARDR1633 Production II; ARDR1642 Scénographie I; ARDR1643 Scénographie II; ARDR1662 Respiration et voix I; ARDR2512 Techniques de jeu III; ARDR2513 Techniques de jeu IV; ARDR2582 Interprétation III; ARDR2592 Interprétation IV; ARDR2622 Mouvement III; ARDR2623 Mouvement IV; ARDR2632 Production III; ARDR2641 Scénographie III; ARDR2662 Respiration et voix II; ARDR2663 Respiration et voix III; ARDR2704 Histoire du théâtre I; ARDR3302 Maquillage I; ARDR3303 Maquillage II: ARDR3512 Techniques de jeu V: ARDR3546 Exercice public I; ARDR3573 Interprétation V; ARDR3633 Production IV; ARDR3641 Scénographie IV; ARDR3661 Respiration et voix IV; ARDR3662 Phonétique et diction I; ARDR3704 Histoire du théâtre II; ARDR4541 Jeu devant la caméra; ARDR4546 Exercice public II; ARDR4556 Exercice public III; et ARDR4660 Phonétique et diction II. »

Vote sur R09 unanime ADOPTÉE

R: 10-CPR-131206

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite

« Que, sous réserve de l'adoption du programme reconfiguré de Baccalauréat en art dramatique, le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : ARDR1510 Improvisation I; ARDR1511 Improvisation II; ARDR1530 Interprétation I; ARDR1540 Interprétation II; ARDR1620 Expression corporelle I; ARDR1621 Expression corporelle II; ARDR1630 Technique de scène I; ARDR1631 Technique de scène II; ARDR1640 Décoration II; ARDR1641 Décoration III; ARDR1660 Respiration et voix I; ARDR1661 Respiration et voix II; ARDR2510 Improvisation III; ARDR2511 Improvisation IV; ARDR2590 Interprétation IV; ARDR2620 Expression corporelle III;

5.3 Reconfiguration du Baccalauréat en art dramatique (doc. 14/13-14) (suite)

R: 10-CPR-131206 (suite)

ARDR2621 <u>Expression corporelle IV</u>; ARDR2630 <u>Technique de scène III</u>; ARDR2640 <u>Scénographie I</u>; ARDR2660 <u>Respiration et voix III</u>; ARDR2661 <u>Respiration et voix IV</u>; ARDR3300 <u>Maquillage I</u>; ARDR3301 <u>Maquillage II</u>; ARDR3545 <u>Exercice public I</u>; ARDR3570 <u>Interprétation V</u>; ARDR3630 <u>Technique de scène IV</u>; ARDR3640 <u>Scénographie II</u>; ARDR3705 <u>Histoire du théâtre I</u>; ARDR4545 <u>Exercice public II</u>; ARDR4555 <u>Exercice public III</u>; ARDR4620 <u>Expression corporelle V</u>; ARDR4621 <u>Expression corporelle VI</u>; et ARDR4705 <u>Histoire du théâtre II</u>. »

Vote sur R10 unanime ADOPTÉE

R: 11-CPR-131206

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite

« Le Comité de programme accepte les modifications proposées à la banque de cours ayant le sigle ARDR. »

Vote sur R11 unanime ADOPTÉE

R: 12-CPR-131206

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de formation générale. »

Vote sur R12 unanime ADOPTÉE

5.4 Reconfiguration des programmes de biologie (doc. 18/13-14)

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130927

6.1 (16) Proposition d'un nouveau programme articulé de Baccalauréat appliqué en gestion des réseaux de distribution (doc. 55 et 55A/12-13)

Le Comité des programmes examine les réponses aux questions posées dans le procèsverbal du 27 septembre 2013. Toutes les questions ont été répondues à la satisfaction du Comité. Par ailleurs, le Comité note que le document soumis n'a pas été refondu complètement. Les documents du document 55 seront glanés avec ceux du document 55A en vue de la présentation au Comité conjoint de la planification.

Les recommandations suivantes sont mises aux voix :

6.1 (16) Proposition d'un nouveau programme articulé de Baccalauréat appliqué en gestion des réseaux de distribution (doc. 55 et 55A/12-13) (suite)

R: 13-CPR-131206

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite

« Sous réserve de la mise en page du document, le Comité des programmes recommande au Comité conjoint de la planification la création du programme de Baccalauréat appliqué en gestion des réseaux de distribution ».

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

R: 14-CPR-131206

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la création du sigle ADRD (Administration Réseau Distribution). »

Vote sur R14 unanime ADOPTÉE

R: 15-CPR-131206

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite

« Sous réserve de l'adoption du programme articulé de Baccalauréat appliqué en gestion des réseaux de distribution, le Comité des programmes accepte la création du cours ADRD2999 <u>Formation logistiq./transport.</u> »

Vote sur R15 unanime ADOPTÉE

R: 16-CPR-131206

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite

« Sous réserve de l'adoption du programme articulé de Baccalauréat appliqué en gestion des réseaux de distribution, le Comité des programmes accepte la modification des cours suivants : ADGO3433 Gestion de la qualité, ADGO3434 Gestion des stocks, ADGO3461 Statistique en gestion, ADGO4434 Chaîne logistique, ADGO4465 Prévision et planification, ADMN2250 Gérer aujourd'hui, ADSI2603 Logiciels de gestion, et ADSI4581 Bases de données en gestion. »

Vote sur R16 unanime ADOPTÉE

6.2 (17) Modifications au programme de Doctorat en psychologie (profil professionnel) (doc. 1/13-14)

Aucun nouveau document.

6.3 (18) Création des deux cours en biologie (doc. 2 et 2A/13-14)

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

6.4 (19) Création d'un nouveau cours double siglé sociologie et science politique (doc. 3 et 3A/13-14)

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

6.5 (22) Programmes suspendus

Aucun nouveau document.

- 7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130620
- 7.1 (5.3) Suivi au SAC-130307 Reconfiguration des programmes de Baccalauréat ès arts majeure et mineure en géographie (doc. 4D/12-13)

Aucun nouveau document.

7.2 (5.4) Suivi au SAC-130307 – Reconfiguration des programmes de Baccalauréat ès arts – majeure et mineure en études françaises (doc. 7C/12-13)

Aucun nouveau document.

7.3 (5.5) Suivi au SAC-130307 - Reconfiguration du programme de la Mineure en sciences sociales (13B/12-13)

Aucun nouveau document.

7.4 **(20) Modification du cours – EDUC6238 (51/12-13)**

Aucun nouveau document.

- 8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130412
- 8.1 (17) Modification de l'article 28.12 des règlements universitaires des deuxième et troisième cycles portant sur la fraude (doc. 43/12-13)

Aucun nouveau document.

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130322

9.1 (5.3) Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières (doc. 41 et 41A/12-13)

Le Comité des programmes examine les réponses aux questions posées dans le procèsverbal du 22 mars 2013. Il examine aussi des modifications apportées au projet initial et note qu'une dérogation est demandée en raison du cours CHIM1114 *Introduction à la chimie IA* qui a une pondération de 4 crédits. Le Comité est satisfait des réponses et donne son aval au projet en notant qu'une modification mineure doit être apportée au projet. Cette modification est la suivante :

i. Que l'on inscrive dans le profil du programme la possibilité de suivre le cours CHIM1013 *Chimie générale I* ou CHIM1114 *Introduction à la chimie IA*. Cette modification entraîne des changements dans les CPR-1, CPR-2, CPR-10 et CPR-11 des deux programmes (régulier et coop).

Suivi : Décanat des Études (Shippagan)

Prière de déposer les documents corrigés au Secrétariat général d'ici le 15 février 2014.

Les recommandations suivantes sont mises aux voix :

R: 17-CPR-131206

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite

« Sous réserve d'une modification mineure, que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux programmes de Baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières (régime régulier) et Baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières (régime coopératif) ainsi qu'au titre des programmes afin qu'ils deviennent le Baccalauréat en développement durable et zone côtière (régime régulier) et le Baccalauréat en développement durable et zone côtière (régime coopératif) »

Vote sur R17 unanime ADOPTÉE

R: 18-CPR-131206

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite

« Sous réserve de l'adoption des programmes reconfigurés en développement durable et zone côtière, le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : GIZC2011 Caract phys des zones côtières; GIZC2021 Écosystèmes côtiers I; GIZC2050 Enjeux sociaux : zone côtière; GIZC2060 Développement et zone côtière; GIZC2001 SIG en zone côtière; GIZC3011 Gest intég zone côtière I; GIZC3012 Activités en zone côtière; GIZC3021 Métho recherche dév durable; GIZC3031 Écosystèmes côtiers II; GIZC3062 Évaluation d'impact et risque,

9.1 (5.3) Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières (doc. 41 et 41A/12-13) (suite)

R: 18-CPR-131206 (suite)

GIZC3601 Conservation milieux sensibles; GIZC4041 Gest intég zone côtière II: et GIZC4050 Gestion de projet. »

Vote sur R18 unanime ADOPTÉE

R: 19-CPR-131206

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite

« Sous réserve de l'adoption des programmes reconfigurés en développement durable et zone côtière, le Comité des programmes accepte la modification des cours suivants ; GIZC1010 Intr gest intég zone côtière; GIZC3030 Pol et lég zone côtière l; GIZC3100 Socioéconomie des pêches; GIZC3200 Pollution et zone côtière; GIZC3300 Écophysiol des animaux marins, GIZC3500 Pol et lég zone côtière II; GIZC3700 Patrimoine culturel; GIZC4030 Gestion de conflits et anim; GIZC4100 Gestion des ress. halieutiques; GIZC4200 Aquaculture; GIZC4400 Récr et tour en zone côtière; et GIZC4500 Projet en gest zone côtière. »

Vote sur R19 unanime ADOPTÉE

R: 20-CPR-131206

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite

« Sous réserve de l'adoption des programmes reconfigurés en développement durable et zone côtière, le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : GIZC2010 Caract phys des zones côtières; GIZC2020 Écosystèmes côtiers I; GIZC2030 Écosystèmes côtiers II; GIZC3010 Activités en zones côtières; GIZC3020 Métho de recherche en GIZC, GIZC3040 Éthique environnementale; GIZC3050 Communautés et peuples côtiers; GIZC3060 Études d'imp et éval du risque; GIZC3400 Gestion de projet; GIZC3600 Conservation milieux sensibles; GIZC3900 SIG appliqués zones côtières; GIZC4010 Gest intég zones côtières I; GIZC4020 Stage; GIZC4040 Gest intég zones côtières II et GIZC4300 Zones côtières et dévelop.

Vote sur R20 unanime ADOPTÉE

R: 21-CPR-131206

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite

« Le Comité de programme accepte les modifications proposées à la banque de cours ayant le sigle GIZC. »

Vote sur R21 unanime ADOPTÉE

9.1 (5.3) Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières (doc. 41 et 41A/12-13) (suite)

R: 22-CPR-131206

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de formation générale. »

Vote sur R22 unanime ADOPTÉE

- 10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120605
- 10.1 (12) Sciences: Proposition d'abolition et de maintien de cours (doc. 30/11-12)

Aucun nouveau document.

10.2 (13) Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux (doc. 31, 31A et 31B/11-12)

Aucun nouveau document.

- 11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120418
- 11.1 (4.2) Programmes de Mineure non conforme

Aucun nouveau document.

- 12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-101208
- 12.1 (21) Lignes directrices concernant l'habilitation à diriger des travaux de recherche aux cycles supérieurs (doc. 15 et 15A/10-11)

Aucun nouveau document.

- 13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-090108
- 13.1 (16) Modifications des programmes de Maîtrise en administration publique, Diplôme d'études supérieures en administration publique et Certificat de deuxième cycle en gestion publique (doc. 10 et 10A/08-09)

Aucun nouveau document.

14. PROJET DE CRÉATION DU PROGRAMME PH. D. EN SCIENCES APPLIQUÉES (DOC. 40A/12-13)

Présentation du programme

Le président présente le projet de création du programme de Ph. D. en sciences appliquées. Il présente les objectifs du programme, la structure du programme et indique que deux comités seront mis sur pied pour assurer la gestion du programme, notamment le Comité des études supérieures de 3° cycle et le Comité consultatif. La durée du programme est de trois ans et le programme compte 101 crédits, la thèse comptant 80 crédits.

Le président indique que le programme de 3° cycle en sciences appliquées fait suite au programme de maîtrise en sciences appliquées. Le Comité note que le programme de 2° cycle compte en moyenne 24,4 inscriptions à temps complet sur les cinq dernières années.

Par ailleurs, le Comité note que le corps professoral en place est apte à offrir un programme de 3^e cycle. On note aussi que des professeurs du campus d'Edmundston et du campus de Shippagan sont habilités dans l'enseignement et la recherche.

Le président indique que le programme prévoit accueillir 13 étudiantes et étudiants une fois le programme bien établi.

Discussion du Comité des programmes

Le Comité des programmes est d'avis que le programme en tant que tel est bien structuré et plusieurs membres félicitent les concepteurs du programme. Ceci dit, les membres du Comité des programmes soulèvent certaines préoccupations par rapport à l'aspect très ciblé du programme.

Dans ses objectifs triennaux, l'Université de Moncton a identifié la création d'un programme de doctorat en sciences appliquées comme étant une priorité. L'aspect multidisciplinaire y était favorisé. Bien que le porteur du programme soit la faculté d'ingénierie, il appert que le Comité des programmes est d'avis que le programme s'inscrit davantage dans la discipline de l'ingénierie. Le Comité note que dans le CPR-1, on y indique que les universités canadiennes francophones dont les programmes ressemblent le plus à celui proposé sont : doctorat en ingénierie (UQC); doctorat en ingénierie (UQTR); doctorat en génie électrique (UQTR); doctorat en génie (ETS). La discipline de l'ingénierie est à l'avant-scène. En d'autres mots, l'aspect multidisciplinaire n'est pas au cœur du programme.

Les points suivants sont soulevés :

i. Le Comité des programmes estime que la demande portait sur la création d'un programme multidisciplinaire ou bidisciplinaire qui aurait un facteur inclusif où les sciences seraient mises à profit : génie, physique, informatique et autres. Certains membres estiment que la science « appliquée » doit aussi passer par l'informatique et les sciences des matériaux. Le programme n'est pas multidisciplinaire en ce sens.

14. PROJET DE CRÉATION DU PROGRAMME PH. D. EN SCIENCES APPLIQUÉES (DOC. 40A/12-13) (suite)

- ii. Le Comité des programmes est d'avis qu'il est difficile de départager l'ingénierie des sciences appliquées, toutefois dans la mesure que le programme proposé soit retenu, il faudrait possiblement donner un autre nom au programme pour qu'il soit plus indicatif de son contenu.
- iii. Le Comité des programmes note que les consultations auprès du Campus d'Edmundston et du Campus de Shippagan ont été faites au début de l'exercice. Le document n'indique pas de façon extensive le rôle que pourrait jouer ces deux campus dans l'épanouissement du programme.
- iv. Au point 2.3 (iv) du CPR-1, on ne précise pas que les professeurs des campus seront habilités à diriger des étudiantes et des étudiants au doctorat. Au point 4.1.1 du CPR-1, on note une ouverture vers les campus, toutefois, les professeures des campus ne font pas partie prenante du programme, car ils seront invités par la Faculté. Le Comité des programmes souhaiterait que tous les professeures et les professeures soient en mesure de superviser les thèses au même titre que les professeures et les professeurs au Campus de Moncton.
- v. Le Comité des programmes note que la FESR a pris une position en faveur de la création du programme à la suite d'un vote 10 à 10.
- vi. Bien que la FESR ait pris une position favorable pour la création du programme, le Comité des programmes note que le libellé de la résolution n'indique pas clairement que la majorité des membres de la FESR ont voté en faveur de la <u>création du programme</u>. Le Comité des programmes aimerait avoir plus d'informations sur la nature du ou des votes et les résolutions qui ont mené au vote favorable. En bout de ligne, le Comité des programmes aimerait recevoir une recommandation non ambigüe par rapport à la création du programme.

Dans un premier temps, le Comité des programmes souhaite que la Faculté d'ingénierie procède à un examen du contenu du programme et précise s'il s'agit d'un programme en ingénierie, ou plutôt explique davantage en quoi il s'agit d'un programme multidisciplinaire (qui tient compte des disciplines en physique, informatique et autres).

Dans un deuxième temps, le Comité des programmes souhaite que la FESR précise davantage sa position sur la création du programme.

Au niveau de la procédure, le Comité des programmes souhaite que la Faculté d'ingénierie fasse part de sa position à la FESR. Par la suite, la FESR pourra faire sa recommandation au Comité des programmes.

Suivi : Faculté d'ingénierie Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR)

15. MODIFICATIONS AU PROGRAMME DE DOCTORAT EN SCIENCES DE LA VIE (DOC. 7/13-14)

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

16. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT 6 (DOC. 8/13-14)

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

17. ABOLITION DE CONCENTRATIONS THÉMATIQUES (DOC. 10/13-14)

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

18. ABOLITION DU PROGRAMME ODYSSÉE HUMAINE (DOC. 11/13-14)

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

19. MODIFICATION DE COURS EXISTANTS DES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT EN INGÉNIERIE CIVIL, PROFIL RÉGULIER ET COOP (DOC. 13/13-14)

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

20. MODIFICATION DES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES, PROFIL RÉGULIER ET COOP (DOC. 15/13-14)

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

21. NOUVEAU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES (MANAGEMENT – RÉGIME COOPÉRATIF) (DOC. 16/13-14)

Le président présente le projet du nouveau programme de Baccalauréat en administration des affaires (management – régime coopératif). Il indique que le nouveau programme compte 120 crédits et respecte les paramètres du projet de la reconfiguration des programmes. Le programme est similaire au programme de Baccalauréat en administration des affaires (management) qui a été reconfiguré et adopté au Sénat académique, sauf pour les objectifs du programme et l'ajout des trois stages pendant les sessions printemps-été.

La recommandation suivante est mise aux voix :

21. NOUVEAU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES (MANAGEMENT – RÉGIME COOPÉRATIF) (DOC. 16/13-14) (suite)

R: 23-CPR-131206

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite

« Le Comité des programmes recommande au Comité conjoint de la planification la création du programme de Baccalauréat en administration des affaires (management – régime coopératif). »

Vote sur R23 unanime ADOPTÉE

22. LISTE DES COURS RÉPONDANT AUX OFG

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

23. MODIFICATIONS AUX NORMES LINGUISTIQUES (DOC. 17/13-14)

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

24. AFFAIRES NOUVELLES

24.1 <u>Répertoires des cours : version papier et version électronique</u>

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

25. PROCHAINE RÉUNION

À déterminer.

26. CLÔTURE

La séance est levée à midi.

Contresigné le	
	Neil Boucher, président
	Lynne Castonguay, secrétaire générale